

an, à l'heure de  
 ACTE DE MARIAGE d  
 âgé de ans, né à département d  
 le du mois de mil sept cent  
 N.º profession d domicile à département  
 d fils d  
 profession d domicile à département  
 d et d

Et d âgé de  
 ans, née à département d le  
 du mois de département d Elle  
 d domicile à département d profession d  
 et d

Les actes préliminaires sont

et le tout en forme; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventose an 11, sur le Mariage, concernant les Droits et Devoirs respectifs des Epoux.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un l'autre

N.º En présence d domicile à  
 département d profession d âgé  
 de D domicile à département  
 d profession d âgé de département  
 d domicile à  
 d profession d âgé de département  
 Et d domicile à  
 d profession d âgé de département

Après quoi, moi maire d  
 dans la fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites Parties  
 sont unies en mariage. Il a été dressé le présent Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé,  
 avec moi, par les Epoux et Témoins, ainsi.

an, à l'heure de  
 ACTE DE MARIAGE d  
 âgé de ans, né à département d  
 le du mois de mil sept cent  
 N.º profession d domicile à département  
 d fils d  
 profession d domicile à départements  
 d et d

Et d âgé de  
 ans, née à département d le  
 du mois de département d mil sept cent Elle  
 d domicile à département d profession d domicile  
 et d

Les actes préliminaires sont

et le tout en forme; de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventose an 11, sur le Mariage, concernant les Droits et Devoirs respectifs des Epoux.

Les contractans ont déclaré prendre en mariage, l'un l'autre

N.º En présence de domicile à  
 département d profession d âgé  
 de D domicile à département  
 d profession d âgé de département  
 d domicile à  
 d profession d âgé de département  
 Et d domicile à  
 d profession d âgé de département

Après quoi, moi maire d  
 dans la fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites Parties  
 sont unies en mariage. Il a été dressé le présent acte dont lecture a été faite, et qui a été signé,  
 avec moi, par les Epoux et Témoins, ainsi.